



VARENNES

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 707-138 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier les matériaux autorisés pour les toitures, régir le délai d'installation du revêtement en zones résidentielles ou agricoles, préciser la manière de calculer l'étendue d'une zone à mouvement de sol sur l'ensemble du territoire, modifier les constructions et ouvrages obligatoires dans une zone tampon adjacente à une voie ferrée et préciser le numéro de publication d'une servitude de plantation pour les zones H-647 et H-649

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 12 avril 2021.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville soit le 11 juin 2021.

Donné à Varennes, ce 15 juin 2021.

Le directeur des Services juridiques et greffier,

Me Marc Giard, OMA